

Ville de
Waremmme

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial - il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme introduite au nom de **Madame Geneviève KLEIN** demeurant à **4300 WAREMME, rue du Centre 25**

Le terrain concerné est situé à **4300 WAREMME, rue Georges César 14** et cadastré **6ème division, section A n° 0095 r**

Le projet consiste en la **demande de régularisation pour la construction d'une véranda** et présente les caractéristiques suivantes :

Article R.IV.40 -2 du CODT : la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions.

Le dossier peut être consulté **du 16/03/2026 au 30/03/2026** tous les jours ouvrables soit du lundi au vendredi de 9h à 12h et le mercredi de 14h à 16h à l'adresse suivante : **Administration Communale de Waremmme, Service Urbanisme, rue Joseph Wauters 2 à 4300 Waremmme**

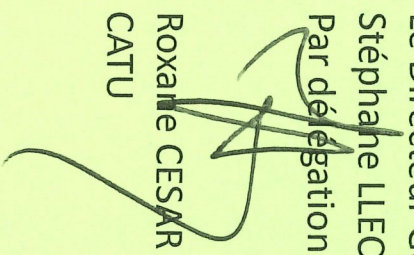
Des explications peuvent être fournies sur le dossier en contactant Madame Baron Barbara au **019/67 99 24** ou **urbanisme@waremmme.be**

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer au Collège communal pour le **30/03/2026** au plus tard soit :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration Communale de Waremmme, Service Urbanisme, rue Joseph Wauters 2 à 4300 WAREMME ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : **urbanisme@waremmme.be**

Par le Collège :

Le Directeur Général,
Stéphane LLECLERCQ,
Par délégation


Roxanne CESAR
CATU

Le Bourgmestre,


Raphaël DUBOIS